

# VISA REPRISE

DISPOSITIF DE DÉTECTION, LABELLISATION ET ACCOMPAGNEMENT  
DES REPRENEURS PMI/PME DE PLUS DE 10 SALARIÉS

Enjeu de taille au niveau national, la transmission  
d'entreprise est aussi cruciale pour nos territoires.

Identifier un vivier de repreneurs « grand format » pour nos PMI/  
PME est une nécessité absolue. Mais encore faut-il et surtout avoir  
à l'esprit que reprendre une entreprise ne s'improvise pas.

Avec Visa Reprise, les CCI de Franche-Comté ont choisi d'agir sur la  
transmission/reprise des PMI/PME et d'axer prioritairement leurs efforts sur  
la détection, la labellisation et l'accompagnement de candidats repreneurs  
à fort potentiel se destinant à la reprise d'entreprise de plus de 10 salariés.

L'objectif ambitieux est de faire émerger les dirigeants qui assureront  
demain la pérennité et le développement des entreprises locales,  
répondant à l'impératif de maintenir savoir-faire, richesse et  
diversification économiques dans les territoires franc-comtois.

Reconnu comme un dispositif solide et exigeant, Visa Reprise a vu sa  
crédibilité encore renforcée par l'arrivée dans sa gouvernance en 2015 du  
Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Bourgogne Franche-  
Comté, du Comité régional de la Fédération Bancaire Française et de  
la Chambre interdépartementale des Notaires de Franche-Comté.

Jean-Marie EUVRARD, Rémy LAURENT, Dominique ROY, Alain SEID  
Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie de Franche-Comté

**VISA REPRISE** COMPLÈTE LES ACCOMPAGNEMENTS LOCAUX EXISTANTS. CE DISPOSITIF IMPLIQUE ENTRE LES ACTEURS PRIVÉS ET INSTITUTIONNELS DU MONDE ÉCONOMIQUE, PLUS PARTICULIÈREMENT LES PROFESSIONNELS DE LA TRANSMISSION/REPRISE, ET LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE FRANCHE-COMTÉ, LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT DE BONNES PRATIQUES, **DANS LE PLUS STRICT RESPECT DES ENGAGEMENTS DE CONFIDENTIALITÉ.**

# 1

## Détecter

localement et nationalement des repreneurs ciblés PMI/PME (+ de 10 salariés).

# 2

## Labelliser

ces candidats repreneurs par une qualification devant un Comité d'experts (chefs d'entreprise, financiers, experts comptables, juristes d'affaires, notaires d'entreprise, directeurs commerciaux, directeurs ressources humaines et management, spécialistes de l'international)

**L'ACTION DE LABELLISATION** de la CCI est fondée sur l'évaluation et l'accréditation d'un individu sur sa capacité entrepreneuriale à partir du croisement des diagnostics :

- > personnalité et aptitudes
- > cursus
- > projet (volonté de reprendre, de développer) et méthodologie
- > capacité financière
- > adéquation homme/projet
- > choix de vie
- > environnement familial

# 3

## Promouvoir

les repreneurs labellisés auprès des acteurs de la transmission/reprise, en fonction des cessions dont ils disposent en portefeuille ou, inversement, recueillir de leur part toute information susceptible de répondre aux projets des repreneurs Visa Reprise, leur ouvrant ainsi efficacement les portes des réseaux.

## Visa Reprise, 9 ans d'activité en chiffres

400

Candidats reçus à ce jour

80

Candidats présentés au Comité de Qualification

45

Comités de Qualification organisés

47

Candidats labellisés Visa Reprise

32

Reprises effectives d'entreprises par des repreneurs Visa Reprise

55

Conventions de partenariat signées



**Pierre Lacanal**  
Tél. : 03 81 25 25 71  
placanal@doubs.cci.fr



**Jérôme Gaillard**  
Tél : 03 84 96 71 20  
jgaillard@haute-saône.cci.fr



**Daniel Lepré**  
Tél : 03 84 86 42 20  
dlepre@jura.cci.fr



**Thibaud Defranoux**  
Tél : 03 84 54 54 65  
tdefranoux@belfort.cci.fr